

LE PREFET DU VAL D'OISE

PREFECTURE

CABINET
Service interministériel
de défense et de protection civiles

ARRETE PREFECTORAL N° 130258 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

MODIFIANT L'ARRETE N° 112619 DU 17 MAI 2011 RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS

- COMMUNE DE HAUTE-ISLE -

LE PREFET Chevalier de la Légion d'honneur, Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- VU Le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** Le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125-23 à R125-27, R563-2 et suivants ;
- VU Le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R111-38;
- **VU** Le code de l'environnement, notamment son article L 562-6 considérant les périmètres de risques institués en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme comme des plans de prévention des risques naturels
- VU Le décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique
- VU L'arrêté du 19 mars 2013 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels, miniers et technologiques
- VU L'arrêté préfectoral 87-073 du 8 avril 1987 délimitant des zones de risques liés à la présence d'anciennes carrières souterraines abandonnées dans la commune de Haute-Isle en application de l'ancien article R111-3 du code de l'urbanisme
- VU L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2000 approuvant le plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la Vallée de la Seine sur le territoire de la commune de Haute-Isle;
- **VU** L'arrêté préfectoral n°09-1002 du 23 décembre 2009 prescrivant un plan de prévention du risque de mouvement de terrain pour les risques instabilité des falaises, boves et retraitgonflement des sols argileux sur le territoire de la commune de Haute-Isle ;
- **VU** L'arrêté préfectoral n°130072 du 14 juin 2013 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires sur les risques naturels et technologiques pour le département du Val-d'Oise ;

CONSIDÉRANT que l'annexe à l'arrêté n°112619 du 17 mai 2011 doit être mise à jour ;

SUR proposition de Monsieur le sous-préfet, directeur du cabinet.

ARRETE

- Article 1 La commune de Haute-Isle est exposée au risque inondation et au risque de mouvement de terrain lié à l'existence de carrières souterraines, instabilité des falaises, boves et retrait-gonflement des sols argileux.
- Article 2 L'annexe à l'arrêté n° 112619 du 17 mai 2011 est remplacée par l'annexe au présent arrêté.
- Article 3 Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune sont les suivants :
 - l'arrêté d'information des acquéreurs et locataires accompagné de son annexe, qui précise la situation de la commune au regard des risques naturels, miniers et technologiques donnant lieu à plan de prévention des risques
 - tout ou partie du plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - tout ou partie du document valant plan de prévention des risques naturels (PPRn) approuvé
 - l'arrêté de prescription du plan de prévention des risques naturels
 - la liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Ces pièces sont consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture, ainsi que sur le site internet de la préfecture.

- Article 4 Ces informations sont mises à jour dans les conditions mentionnées à l'article L.125-5 du code de l'environnement.
- Article 5

 Le présent arrêté et son annexe sont adressés au maire et à la chambre départementale des notaires.

 Le présent arrêté est affiché en mairie, publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département, et mention des modalités de leur consultation doit être faite dans un journal diffusé dans le département.

 Il en sera de même à chaque mise à jour.
- Article 6 Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Monsieur le directeur du cabinet, Mesdames et Monsieur les sous-préfets d'arrondissement, Madame la directrice départementale des territoires et Madame ou Monsieur le maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 19 DEC. 2013
Pour le Préfet,
Le Sous-préfet, Directeur en cabinet
Gilles PRIETO



Préfecture du Val-d'Oise

Commune de HAUTE-ISLE

Fiche communale d'informations sur les risques naturels, miniers et technologiques pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du Code de l'environnement

| 1. Annexe à l'arrêté préfectoral n° 130258 | du 19/12/201 | 13 | m | is à jour le | | | |
|---|--|-----------------------------------|----------------|-------------------|---|-------------------------------|-------|
| 2. Situation de la commune au regar [PPRn] | d d'un ou plusie | eurs plans de | préventio | n de risqı | ues naturels p | révisibles | |
| La commune est située dans le périmètre de PPR naturels | | | | oui) | (non | | |
| Périmètre « R111-3 » valant PPRn | date 08/04/1987 | ′ (approuvé) | | aléa | carrières soute | rraines | |
| PPR Inondation (Seine) | date 29/12/2000 | (approuvé) | | aléa | inondation | | |
| PPR mouvement de terrain | date 23/12/2009 | (prescrit) | | | retrait-gonflem argileux instabilité des t boves | | |
| | date | | | aléa | | | |
| Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont : Périmètres R111-3 de carrières souterraines délimités par arrêté préfectoral Plan de prévention des risques inondation de la Seine Arrêté de prescription du plan de prévention des risques mouvement de terrain Dossier communal sur les risques majeurs | | | | | consultable sur Internet * X consultable sur Internet * X consultable sur Internet * X consultable sur Internet * | | |
| 3. Situation de la commune au regard La commune est située dans le périmètre de | | révention de | risques m | iniers [| PPR m] oui | non | X |
| | date | | | | | | |
| Les documents de référence mentionnés à l' Situation de la commune au regard La commune est située dans le périmètre de | d d'un plan de pr | révention de | | chnologi | consultable | sur Internet * sur Internet * | X |
| | date | | | effet effet | | | |
| Les documents de référence mentionnés à l'a | | ode de l'environne | ment sont: | | | sur Internet * | |
| i. Situation de la commune au regarc | d du zonage régl | lementaire po | ur la prise | en com | ote de la sismi | cité | |
| en application de l'article R 563-4 du code de La commune est située dans une zone de sis | | Forte zone 5 | Moyenne zone 4 | Modérée zone 3 | | Très faible Zone 1 | X |
| | Si | àgaa jaintaa | | | | | |
| Cartographie extraits de documents ou de dossiers permetien application de l'article R15-26 du Code de | tant la localisation des | èces jointes s immeubles au re | | ues encour | ıs | | |
| Carte des périmètres R 111-3 approu Carte de zonage du plan de préventio Périmètre d'étude du plan de préventi | vés le 08/04/1987 on des risques nati | | | | | | |
| Arrêtés portant ou ayant porté reco à la date de l'édition de la présente fiche comn ! La liste actualisée des arrêtés est consultable | onnaissance de l | l'état de cata | strophe na | turelle o | u technologiqı | ie | |
| Date: 19/12/13 | | | | | | fet de dénar | tomon |